Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Région Rhône-Alpes

APPRENTISSAGE ET HANDICAP

Apprentissage et handicap : parlons-en !

FORMER UN(E) APPRENTI(E) EN SITUATION DE HANDICAP, C'EST POSSIBLE !

Que vous soyez **employeur(euse)** ou **candidat(e) apprenti(e) en situation de handicap**, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) s'engagent et vous aident dans vos démarches…

VOUS ÊTES EMPLOYEUR(EUSE)

→ **Votre coordinateur(trice) départementale vous accompagne dans votre projet de recrutement et de suivi et vous aide en :**

- vous mettant en relation avec des candidats(es) répondant à vos besoins
- vous informant sur les aides financières
- vous aidant à monter les dossiers administratifs
- vous informant sur le handicap de votre apprenti(e) afin d'adapter la transmission de votre savoir-faire aux problématiques rencontrées
- vous mettant en relation avec des structures/partenaires spécialisés.

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ(E) PAR UNE FORMATION EN APPRENTISSAGE

→ **Les conseillers du Centre d'Aide à la Décision (CAD) vous conseillent et vous orientent en :**

- vous informant sur les métiers de l'artisanat et la formation en apprentissage
- vous conseillant sur votre projet professionnel en fonction de vos motivations, de vos capacités et des solutions de compensation à mettre en place
- vous soutenant dans les démarches administratives
- vous mettant en relation avec des artisans(es) à la recherche d'un(e) apprenti(e)
- évaluant vos besoins pour la mise en place d'adaptations pédagogiques (soutien scolaire, atelier sur la confiance en soi…)
- vous accompagnant dans le cadre de votre contrat d'apprentissage.

LE SAVEZ-VOUS ?

72% des employeurs (euses) sont satisfaits(es) du déroulement du contrat.

1 personne reconnue travailleur handicapé sur 2 trouve **un emploi** après son contrat d'apprentissage.

UN ARTISAN ET UNE APPRENTIE TÉMOIGNENT…

ANTONIN PIONNIER Artisan carreleur

→ **Je n'avais jamais songé à employer une personne handicapée**. Un jour, un collègue m'a proposé son fils, né sans main gauche, en stage. Après 3 stages chez nous, Elvin m'a demandé de le prendre en alternance.

L'histoire est simple, pour Antonin Pionnier : il veut juste travailler avec des gens performants ! Ce qui est le cas d'Elvin dont **le courage et la volonté impressionnent son patron**. Il essaie de faire absolument tout, et nous épate souvent ! **Un handicap n'exclut ni le talent, ni la compétence, ni la motivation**, et ce, quelle que soit sa nature : le handicap recouvre une grande diversité de situations qui sont compatibles avec de nombreux métiers de l'artisanat.

MATHILDE Apprentie coiffeuse

→ L'école était inadaptée pour mon cas, j'ai découvert l'apprentissage et j'ai eu **la chance de trouver un employeur qui m'a fait confiance malgré ma dyslexie sévère**. A la Chambre de Métiers j'ai rencontré des personnes qui ont su s'adapter à mes difficultés et m'apporter une aide précieuse.

J'ai pu bénéficier d'une adaptation pédagogique avec des cours personnels à domicile. Même si aujourd'hui j'aimerais avoir plus d'aide en cours et dans ma vie courante, je m'estime heureuse et **je découvre avec plaisir un métier que j'adore**.

Seulement **1% des personnes** handicapées sont en fauteuil roulant. Le handicap ne se réduit pas à celui que l'on voit.

Sources Agefiph

LES AIDES...

LES AIDES VERSÉES AUX ENTREPRISES QUI ACCUEILLENT UN(E) APPRENTI(E) HANDICAPÉ(E)

- **Les Aides « classiques » liées à l'apprentissage** (primes régionales, exonérations de charges, crédit d'impôt), l'employeur(euse) va également pouvoir prétendre à des aides spécifiques.

- **Les Aides versées par l'Agefiph** (pour toute embauche à partir du 1er juin 2013) :
  - Contrat d'apprentissage de 6 à 12 mois : 1 500 €
  - Contrat égal à 12 mois : 3 000 €
  - Contrat supérieur à 12 mois et inférieur ou égal à 18 mois : 4 500 €
  - Contrat supérieur à 18 mois et inférieur ou égal à 24 mois : 6 000 €
  - Contrat supérieur à 24 mois et inférieur ou égal à 30 mois : 7 500 €
  - Contrat supérieur à 30 mois et inférieur ou égal à 36 mois : 9 000 €

  ATTENTION : Pour être recevable, la demande d'aide à l'apprentissage doit être déposée auprès de l'Agefiph de la région d'implantation de l'entreprise au plus tard 3 mois à compter de la date d'embauche. Tout employeur(euse) recrutant un(e) apprenti(e) handicapé(e) peut solliciter la mesure Agefiph intitulée « Aide à la fonction tutorale ». Cette mesure permet d'accompagner l'apprenti(e) dans sa prise de poste, afin de favoriser son intégration professionnelle.

- **Aide à la pérennisation pour toute embauche sans délai à l'issue d'un contrat d'apprentissage conclu en 2012** (pour toute embauche à partir du 1er juin 2013) :
  - Pour un CDI à temps plein : 4 000 €
  - Pour un CDI à temps partiel (16 h hebdo mini) : 2 000 €
  - Pour un CDD d'au moins 12 mois à temps plein : 2 000 €
  - Pour un CDD d'au moins 12 mois à temps partiel (16 h hebdo mini) : 1 000 €

- **Autres aides :** un crédit d'impôt majoré par rapport au droit commun et qui est porté à 2 200 € pour les jeunes handicapés(es) et 1 600 € pour les autres apprentis(es).

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Région Rhône-Alpes

L'ensemble de ces aides sont cumulables entre elles et sont susceptibles d'évoluer.
Renseignez-vous auprès de votre CMA.

L'APPRENTI(E) HANDICAPÉ(E) PEUT BÉNÉFICIER DE NOMBREUSES AIDES

- **Aide de 1500 € pour un contrat de 6 à 11 mois.** Le montant est doublé (3 000 €) si le ou la salarié(e) est âgé(e) de 45 ans et plus. (demande adressée à l'Agefiph dans les trois mois suivant l'embauche).

Ou

- **Aide de 3 000 € pour un contrat de 12 mois et plus**. Le montant est doublé (6 000 €) si le ou la salarié(e) est âgé(e) de 45 ans et plus. (demande adressée à l'Agefiph dans les trois mois suivant l'embauche).

DIFFÉRENTES SITUATIONS PEUVENT DONNER LIEU À DES AIDES SUPPLÉMENTAIRES

- Aide ponctuelle au trajet qui vise à compenser le handicap d'une personne dont les contre indications médicales ne permettent pas l'usage des transports en commun.

- Aide au surcoût du permis de conduire afin de permettre la mobilité des personnes handicapées dont le projet professionnel nécessite la détention du permis de conduire et dont le handicap génère des adaptations.

- Aide à l'aménagement de véhicule pour rendre possible la conduite et ou l'utilisation d'un véhicule à une personne dont le handicap nécessite des adaptations.

- Aide à l'aménagement des situations de travail.

- Aide à l'acquisition de matériels spécifiques liés au handicap.

L'ensemble de ces aides sont cumulables entre elles et sont susceptibles d'évoluer.
Renseignez-vous auprès de votre CMA.

Pour toute information, contactez la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de votre département.

AIN
102, boulevard Edouard Herriot - Viriat - BP 123 - 01004 Bourg en Bresse Cedex
04 74 47 49 49 - www.cma-ain.fr - **Contact : s.petrowitsch@cma-ain.fr**

ARDÈCHE
70, allée des Ondines - BP 356 - 07503 Guilherand Granges
04 75 07 54 00 - www.cma-ardeche.fr - **Contact : polepma@cma-ardeche.fr**

DRÔME
Le Clos des Tanneurs - avenue Adolphe Figuet - BP 153 - 26104 Romans Cedex
04 75 48 72 00 - www.cma-drome.fr - **Contact : m.faure@cma-drome.fr**

ISÈRE
ZAC Bouchayer-Viallet - 20, rue des Arts et Métiers - 38026 Grenoble Cedex 1
04 76 70 82 09 - www.cma-isere.fr - **Contact : cad@cma-isere.fr**

LOIRE
rue de l'Artisanat - BP 724 - 42951 Saint Etienne Cedex 9
Espace Mermoz - 14, rue du Moulin Paillasson - 42300 Roanne
04 77 92 38 00 - www.cma-loire.fr - **Contact : cad@cma-loire.fr**

RHÔNE
58, avenue Maréchal Foch - 69453 Lyon Cedex 06
04 72 43 43 66 - www.cma-lyon.fr - **Contact : cad@cma-lyon.fr**

SAVOIE
7, rue Ronde - 73024 Chambéry Cedex
04 79 69 94 15 - www.cma-savoie.fr - **Contact : cad@cma-savoie.fr**

HAUTE-SAVOIE
28, avenue de France - BP 2015 - 74011 Annecy Cedex
04 50 23 92 22 - www.cma-74.fr - **Contact : helene.castaing@cma-74.fr**

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Rhône-Alpes
119, boulevard Stalingrad - 69100 Villeurbanne
04 72 44 13 30 - www.crma-rhonealpes.fr

En partenariat avec

agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

Chambres de Métiers
et de l'Artisanat
Région Rhône-Alpes

Réalisation : Luc Estève / lucesteve.designgraphique@gmail.com - Photos : Phovoir